



VC

COMMUNIQUE N°_03_/C/C/MBA/SG/CIPM/2025

Du 26 juin 2025 portant publication des résultats Du DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N°03/DCR/C-MBNA/CIPM/2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 04081-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC DU 16 MAI 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE MONTAMA (PHASE 2) DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

Le Maire de la Commune de MBANGASSINA, Maître d'ouvrage de ladite Commune, communique :

Par décision N°_03_/DM/C/MBA/SG/CIPM/2025, l'entreprise ci-dessous a été retenue comme attributaire de la Lettre Commande relative à l'Avis de Consultation Restreinte susmentionné pour les montants et délais ci-après :

LOT	ARRONDISSEMENT	LOCALITES	SOUMMISSIONNAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAIS
1	MBANGASSINA	MONTAMA	BEBE TECHNOLOGY BP: 33204 Yaoundé Tel: 656 2386 00/ 674847212/680 12 66 12	23 000 000	90 jours

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, à la commune de MBANGASSINA, pour la mise au point des Marchés correspondants.

AMPLIATIONS :

Mbangassina, le 26 juin 2025

- MINMAP
- PREFET MK/NTUI
- ARMP-CE/YDE
- CIPM-MBNA
- AFFICHAGE. -



Mboéné Bernard